



RCS : AVIGNON

Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00318

Numéro SIREN : 800 338 261

Nom ou dénomination : A.D.P.V.

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2015 sous le numéro de dépôt 9382

ADPV
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 500,00 Euros

Siège social :
51, avenue des marchés – 84200 Carpentras

R.C.S : B 800 338 261

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 17/09/2015

Le 17/09/2015,
à 14H00,

Les associés de la société **ADPV**, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Patrick Leonhart préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession des actions
- Changement de la Présidence

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 1

Au terme des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 17/09/2015, une cession de part est intervenue entre Monsieur Patrick Leonhart – cédant – et Madame Marie-Antoinette De Tommasi Nicaise – cessionnaire. Monsieur Patrick Leonhart cède 500 actions à Madame Marie-Antoinette De Tommasi.

Cette cession est consentie à la valeur nominale, tel qu'il en résulte de l'acte de cession ci-annexé.

Inscription modificative des statuts :

Article 7 – Capital social

Au terme des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 17/09/2015, le capital est composé de 1500 actions de valeur nominale 1 euro.

- Monsieur Leonhart Didier, 500 actions	33.33 %
- Madame Nicaise MA, 1 000 actions	66.67 %

Résolution n° 2

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Patrick Leonhart et le remercie pour son travail. Par vote des actionnaires, est nommé nouveau président Madame Marie-Antoinette De Tommasi Nicaise à compter de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Le Président

Bon pour acceptation
des fonctions de Président -

